



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Le lundi 6 décembre 2021

Pause des Fêtes – mise à jour

Bonjour,

Depuis l'acceptation, le 10 novembre dernier, de la lettre d'entente sur la pause des Fêtes, qui a été approuvée et signée par les parties pour chacune des stations, vous nous avez informé que plusieurs gestionnaires ne respectaient pas les délais prévus par celle-ci. Dans les faits, les dernières confirmations vous sont parvenues vendredi dernier, le 3 décembre. L'Employeur nous a confirmé que l'ensemble des demandes des employés avaient été acceptées ou refusées.

Cependant, à la suite d'une rencontre avec les Ressources Humaines aujourd'hui, nous avons convenu que toutes modifications de vos demandes qui pourraient survenir après le 3 décembre, devront obligatoirement être acceptées par les employés. L'Employeur ne peut donc pas vous forcer à revenir au travail si votre demande était acceptée. Il ne peut non plus vous forcer à prendre un congé si votre demande était refusée.

À ce jour, nous n'arrivons toujours pas à comprendre pourquoi l'Employeur et ses gestionnaires ont eu tant de mal à planifier et confirmer vos demandes, alors que ce sont eux qui ont annoncé cette pause des Fêtes et ce, depuis le mois d'avril dernier. L'Employeur nous a expliqué qu'il était difficile de bien planifier les besoins et répondre aux demandes des employés car il doit attendre les disponibilités des employés temporaires. Nous croyons que l'Employeur a plusieurs outils à sa disposition pour confirmer les demandes et sécuriser les opérations avec les employés temporaires, soit en acceptant ceux qui ont donné leurs disponibilités à l'avance, soit en affichant des contrats à durée déterminée (station de Montréal).

Nous avons aussi appris qu'un problème avec Quintiq (station de Montréal) fait en sorte que les horaires du 27 décembre ne sont pas disponibles électroniquement, mais que l'Employeur les rendra accessibles en format papier sur les différents étages. Si vous n'arrivez pas à y avoir accès, demandez à votre gestionnaire de vous en faire parvenir une copie par courriel.

En terminant, s'il y a des journées dans vos demandes, pour lesquelles vous n'avez pas eu de confirmations, veuillez-nous en aviser rapidement afin de voir les options qui s'offrent à vous et nous verrons à intervenir rapidement auprès de l'Employeur afin d'y remédier.

Votre Syndicat